



**Financement de l'extension du restaurant
universitaire de Cronembourg à STRASBOURG**

Rapport n° CP/2012/889

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'amélioration de l'attractivité du site universitaire strabourgeois et des conditions de vie étudiante, le Département s'est engagé à financer l'extension du restaurant universitaire de Cronembourg, portée par le CROUS.

Le présent rapport a pour objet de confirmer cet engagement, qui s'élève à 500 000 euros, et d'adopter la convention financière correspondante.

Dans le cadre du contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013, d'importants concours financiers sont mobilisés pour améliorer la vie étudiante bas-rhinoise. Ils tendent à fournir aux étudiants un cadre de vie de qualité, à augmenter l'attractivité du campus et l'intégration de l'université et des organismes de recherche dans la ville. Dans le cadre de l'avenant au volet « enseignement supérieur et recherche » du CPER, adopté le 21 juin 2010, le Conseil Général s'est engagé à cofinancer l'extension du restaurant universitaire de Cronembourg, situé au sein du campus CNRS. La maîtrise d'ouvrage de cette opération est assurée par le CROUS.

Objectifs du projet

Le projet d'extension vise d'abord à augmenter les capacités d'accueil du restaurant, qui est le seul lieu de restauration universitaire du campus Nord. Sa capacité actuelle est de 660 places, ce qui oblige à effectuer trois rotations de service pour servir 1400 repas chaque jour aux étudiants et personnels de l'université et du CNRS.

L'université de Strasbourg a également le projet de création d'un Pôle de physique et d'ingénierie de 850 étudiants sur le campus CNRS. Compte tenu de sa saturation actuelle, le restaurant universitaire de Cronembourg serait dans l'incapacité d'accueillir ces nouveaux étudiants.

Par ailleurs, le projet d'extension du restaurant a pour objectif l'amélioration du confort thermique de l'ensemble du bâtiment (partie ancienne et extension). Le bâtiment, construit en 1967 et restructuré en 2003, atteint fréquemment des températures élevées en été en raison du manque de ventilation naturelle et des matériaux de construction à inertie faible.

Description technique du projet

Le projet consiste à créer 480 places supplémentaires réparties sur 550 m². Le bâtiment projeté sera rattaché au bâtiment existant et relié par quatre passerelles, avec une implantation favorisant la création d'un masque solaire sur l'ancien bâtiment, pour réduire les apports thermiques.

Le nouveau bâtiment sera construit de manière à respecter les labels BBC (Bâtiment Basse Consommation) et Habitat & Environnement. Sa toiture sera composée de matériaux à forte inertie thermique, avec en option l'installation d'une toiture végétalisée. Les façades exposées au soleil recevront un bardage métallique ainsi qu'un complexe de cassettes végétalisées présentant de nombreux avantages thermiques, phoniques, esthétiques...

La mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée à double flux avec récupération de chaleur, et d'une pompe à chaleur contribuera à limiter les dépenses énergétiques pour le chauffage du bâtiment.

Le projet prévoit également la modification et le renforcement de la production d'eau chaude sanitaire du restaurant. En outre, les eaux pluviales seront récupérées et utilisées pour l'arrosage automatique des façades végétalisées.

La mise en service du nouveau bâtiment est prévue en septembre 2013.

Plan de financement

Le budget global de cette opération est de 2,25M€, financé comme suit :

Financement CPER (2M€) :

- CROUS de Strasbourg 500 000 €
- Région Alsace 500 000 €
- **Département du Bas-Rhin 500 000 €**
- Communauté urbaine de Strasbourg 500 000 €

Financement hors CPER (0,25M€) :

- CNRS (sur fonds propres) 250 000 €

Il vous est ainsi proposé de confirmer l'engagement du Département au titre du CPER 2007-2013, en attribuant au CROUS de Strasbourg une subvention de 500 000 euros pour le financement de ce projet. En cas d'accord, les crédits seraient imputés sur l'enveloppe 34031, géré en « autorisation de programme/crédits de paiement » (AP/CP), et dotée d'un montant d'AP de 500 000 euros et de 200 000 euros de crédits de paiement sur l'exercice 2012.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 34031 | 204-204182-23 | 200 000,00 € | 200 000,00 € | 200 000,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer, en confirmation de l'engagement de la collectivité au titre du contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013, une subvention de 500 000 euros au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Strasbourg pour le financement de l'extension du restaurant universitaire de Cronembourg.

Elle approuve par ailleurs la convention financière prévoyant les modalités de financement de cette opération, et autorise le président du Conseil Général à la signer.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL